

Validation Permis A (7 heures)

La formation est organisée sur nos pistes privées de Villeneuve-lès-Maguelone.

Cette formation est requise pour l'obtention du permis A par les titulaires du permis A2 depuis au moins 2 ans.

Elle peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2.

La formation est organisée sur 7 heures, elle est organisée comme suit :

Séquence 1 : 2 heures

Sensibilisation aux risques spécifiques et aux 4 principaux cas d'accidents impliquant les motos : 2 heures

Séquence 2 : 2 heures

Maniabilité hors circulation

Séquence 3 : 3 heures

Audit de conduite (30 minutes par élèves + 10 minutes de bilan)

Les cours pratiques se passent sur **nos pistes privées** à Villeneuve les Maguelone (à côté de la Maison d'arrêt)

Une attestation de suivi de la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans vous sera remise.

Elle sera nécessaire pour effectuer votre demande de titre avec le permis A validé sur le site ANTS.

Pièces à fournir

- Copie recto verso de la pièce d'identité (en cours de validité)
- Pour les ressortissants de la Communauté Européenne : 6 derniers mois de justificatif de domicile
- Pour les étrangers : copie recto verso de la carte de séjour en cours de validité et à jour.
- Si – de 25 ans, copie de la JDC (Journée Défense et Citoyenneté)
- 3 photos d'identité identiques FORMAT PASSEPORT (**E-photo avec code numérique**)
- 8 timbres au tarif en vigueur
- 1 justificatif de domicile à votre nom de – de 6 mois

Si ce justificatif n'est pas à votre nom, il faudra en plus :

- 1 copie recto verso de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Une attestation d'hébergement de – de 6 mois de la personne qui vous héberge
- 1 copie du justificatif de domicile de – de 6 mois de l'hébergeant

